

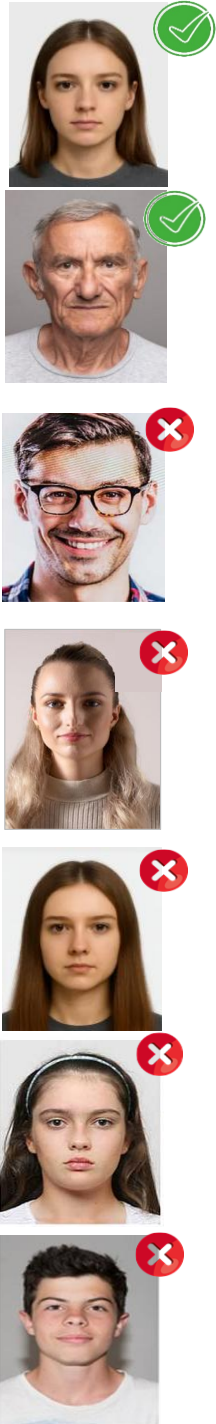


Normes Photos

Rendez-vous le :/...../..... à h

LISTE DES PIECES A PRODUIRE POUR LES MAJEURS

ATTENTION FOURNIR LES ORIGINAUX + LES COPIES



CARTE D'IDENTITE

PASSEPORT

PIECES COMMUNES POUR UNE 1ERE DEMANDE OU RENOUELEMENT

Pré-demande sur le site Ants [à imprimer](https://ants.gouv.fr)

<https://ants.gouv.fr>

ou Remplir un Cerfa délivré par la Mairie

1 Photo d'identité en couleur (**moins de 6 mois**) aux normes
à réaliser auprès d'un photomaton ou d'un photographe
(35x45mn, tête nue sans accessoires, oreilles dégagées, expression neutre, bouche fermée, sans lunettes)

1 Justificatif de domicile de moins de 1 an au nom du demandeur, par exemple :
(facture d'énergie, d'eau, de téléphone, assurance habitation)

En cas d'herbergement: 1 attestation manuscrite signée de l'hébergeant + sa pièce d'identité + 1 justificatif de domicile à son nom

Simplifiez votre démarche en optant pour le **Justif Adresse via la téléprocédure sur l'ANTS**

Ancienne carte d'identité

Ancien passeport + carte d'identité + timbre de 86€

Pour une 1ere demande et en l'absence de titre d'identité fournir un **acte de naissance de mois de 3 mois**

EN CAS DE PERTE OU DE VOL

Déclaration de perte ou dépôt de plainte pour vol

Timbre de 25€ uniquement pour la carte d'identité

Dernier avis d'imposition

+

L'un des documents suivants : Attestation de droit améi, livret de famille des parents, attestation de recensement militaire, attestation CAF ou attestation pôle emploi

Ou

1 document officiel : passeport, carte d'identité ou permis de conduire en fonction de ce que vous possédez.

Acte de naissance de **moins de 3 mois** - NB : Si votre Commune est reliée à COMEDEC
(à vérifier)

il n'est pas nécessaire de produire l'acte de naissance

AUTRES SITUATIONS

CHANGEMENT ETAT CIVIL

Usage, changement de prénom, Adoption : Acte de naissance - 3 mois

Mariage : Acte de mariage -3 mois (ajout nom époux/épouse)

Divorce : Jugement de divorce si conservation du nom du conjoint en nom d'usage

Veuvage : Acte de décès - 3 mois si ajout mention veuf(ve)

ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE

Certificat de nationalité, décret de naturalisation ou extrait du journal officiel

Procès Verbal du titre de séjour

Passeport étranger

MESURE DE PROTECTION TUTELLE

Copie du dernier jugement de tutelle(portant ouverture, modification ou renouvellement)
+ copie de la CNI ou passeport du tuteur
+ attestation de moins de 3 mois déclarant que le tuteur est informé de sa démarche

- ❖ Accessoires INTERDITS
- ❖ Pas d'OMBRE ou SUR ECLAIRAGE
- ❖ Regard droit devant
- ❖ Pas de SOURIRE
- ❖ VISAGE/YEUX/OREILLES DÉGAGÉS
- ❖ Sans LUNETTES

- Prise de RDV sur le site : <https://www.mairie-fronton.fr/demarches-administratives/rendez-vous-cni-passeport/>

- Achat des timbres fiscaux : <https://timbres.impots.gouv.fr>



Attention aux sites frauduleux les sites officiels du gouvernement finissent par : [.gouv.fr](https://www.gouv.fr)